



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Procurations : 3

Date de la convocation : 25/03/2022

Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Bruno CARNAROLI, Elsa DESCAILLOT, Janine REDON, Stéphane SCHWARTZ, Gérald MOISSET, Haline SAYAH, Jérôme CARLES, Stéphane MAZIERES, Emmanuelle LETHIER, Thierry DAVID, Marie LIROLA, Célyne LERIVEREND (arrivée à 20h11), Isabelle BOY,.

PROCURATION : Emmanuelle BIREMBAUX à Emmanuelle LETHIER, Denis MIQUET à Thierry DAVID, Marie BERNAL à Bruno CARNAROLI,

ABSENTS : Christophe DESSOUTER, Emilie REGIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Le Conseil municipal désigne Célyne LERIVEREND secrétaire de séance, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 février 2022.

1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions suivantes soumises par les Commissions Associations et Finances :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021	DEMANDE DE SUBVENTION 2022	Propositions 2022	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Foyer rural	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	16	0	0
TCLF (Tennis)	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	16	0	1
3L	800,00 €	1 070,00 €	1 070,00 €	17	0	0
APE	600,00 €	1 400,00 €	700,00 €	17	0	0
LFAN	500,00 €	800,00 €	300,00 €	16	0	1
Itin'érances	400,00 €	400,00 €	400,00 €	17	0	0
Pétanque	0,00 €	600,00 €	400,00 €	17	0	0
Judo Club	500,00 €	400,00 €	400,00 €	17	0	0
Lacroix O Parfum	600,00 €	600,00 €	600,00 €	17	0	0
Confluent LSP	2 000,00 €	4 500,00 €	1 000,00 €	17	0	0
Collège Pins-Justaret	170,00 €	170,00 €	170,00 €	17	0	0
Lycée Pins-Justaret	100,00 €	100,00 €	100,00 €	17	0	0
Coopérative Maternelle	820,00 €	810,00 €	810,00 €	17	0	0
Coopérative Primaire	1 390,00 €	1 280,00 €	1 280,00 €	17	0	0
TOTAL	17 380,00 €	27 130,00 €	15 730,00 €			

Selon l'évolution de la situation sanitaire et économique, les associations pourront demander un soutien financier pour leurs projets en cours d'exercice budgétaire. Un vote sera effectué pour chaque demande formulée.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire « détail du vote ci-dessus ».

Après un débat, il a été décidé que les critères d'attribution des subventions seront revus afin d'obtenir une équité entre associations et une transparence dans le vote du Conseil Municipal

2 - SUBVENTION 2022 AU CCAS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de subvention destinée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020.

Pour rappel le montant de la subvention 2021 versée au CCAS était de 12 000 €.

Monsieur le Maire propose une subvention 2022 d'un montant de 10 000 €

Le Conseil Municipal adopte par 16 voix pour et 1 abstention (Emmanuelle BIREMBAUX), la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 10 000 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2022.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION 2022 – DRAC OCCITANIE – MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES / MEDIATHEQUES DE REBIGUE, AUREVILLE, LACROIX-FALGARDE, VIEILLE-TOULOUSE, GOYRANS ET ESPANES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Janine REDON qui rappelle que certaines opérations réalisées par les collectivités territoriales peuvent bénéficier de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie.

Un groupe de travail coordonné par M. Yannick MORERE (près le CD31) et composé des bibliothécaires des communes de Rebigue, Aureville, Lacroix-Falgarde, Vieille-Toulouse, Goyrans et Espanès a été mis en place afin d'étudier les possibilités et modalités de mise en réseau des ressources documentaires de ces communes et moderniser l'équipement actuellement utilisé, tout en mettant en place un portail d'accès commun auxdites ressources documentaires pour les habitants des communes citées précédemment.

Un devis a par la suite été proposé par la Société C3RB, pour chacune des communes, en tenant compte de l'équipement déjà déployé. Un devis a été présenté à la commune de Lacroix-Falgarde, pour un montant de 2 849 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider le devis reçu, d'une part, et d'autre part, de solliciter une subvention auprès de la DRAC Occitanie afin de prendre en charge une partie du coût de la mise en réseau de la bibliothèque communale. Il rappelle à ce titre que le montant maximum de la subvention peut s'élever à 55% du coût total HT de l'opération, soit une subvention de 1 566.95 € pour un coût total de 2 849 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et avoir délibéré à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le projet de mise en réseau des bibliothèques,

DE VALIDER le devis déposé par la société C3RB, pour un montant de 2 849 € HT.

DE SOLLICITER, auprès de la DRAC Occitanie, une subvention au taux de 55% au titre de la Subvention « Informatisation, création de services numériques aux usagers, mise en accessibilité numérique et équipement informatique) ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention susdite ainsi qu'à signer toute pièce afférente à ce dossier.

DE TRANSMETTRE la présente délibération aux services intéressés, à M. le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier

Madame REDON précise enfin que l'Etat impose ce mode de fonctionnement, demande aux communes d'appliquer la gratuité aux adhérents des médiathèques ce qui implique une baisse des recettes d'environ 8000 € et qu'à l'issue de toutes les demandes de subventions possibles effectuées il ne resterait qu'environ 1000€ à la charge de la commune pour la mise en place de ce réseau départemental.

4 - AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réorganisation des services se poursuit. Après avoir autorisé le 25 mai 2021 la signature de la convention de conseil en organisation, il s'agit à présent d'autoriser le maire à signer la convention de prestation pour l'accompagnement à la mise en oeuvre du plan d'actions.

Le montant de cette prestation s'élève à 906 € T.T.C.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 15 voix pour et 2 abstentions :

- D'approuver le montant de la prestation d'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférant
- De transmettre la présente délibération aux services intéressés, à M. le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier

5 - NUMEROTATION NOUVELLE CONSTRUCTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé de procéder à la numérotation d'une nouvelle construction destinée à l'habitation située route de Goyrans.

Cette construction fait suite à la vente d'une partie du terrain.

Afin de faciliter la localisation notamment pour les services postaux, Monsieur le Maire propose que soit attribué à cette future habitation le numéro 33 Route de Goyrans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la numérotation énoncée ci-dessus

D'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférant

De transmettre la présente délibération aux services intéressés, à M. le Préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le Trésorier

6 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2023

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au maire de procéder au tirage au sort des jurés pour l'année 2023 à partir des listes électorales. La liste des noms tirés au sort doit être transmise avant le 15 juillet prochain.

Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population à raison d'un juré pour 1 300 habitants. Cette répartition est faite par arrêté préfectoral soit pour la commune de Lacroix-Falgarde 2 jurés.

Le nombre de noms à tirer au sort est le triple fixé dans l'arrêté soit un total de 6.

La procédure du tirage au sort n'est plus imposée aux communes, il peut être procédé de manière identique aux années précédentes à savoir :

Un 1^{er} tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un 2nd tirage donnera la ligne et par conséquent, le nom du juré,

Le maire devra s'assurer uniquement que la personne tirée au sort sera au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Par conséquent les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 2000 sont à écarter.

Chaque personne tirée au sort devra être avertie par courrier accompagné d'une fiche de renseignements à nous retourner intégralement complétée et signée dans le délai requis.

- Page 2 ligne : 73 : BLAREAU Grégoire
- Page 19 ligne : 66 : SOULA épouse LATIL Nicole
- Page 4 ligne : 64 : CAZES Alessandra
- Page 6 ligne : 47 : DE FORNI Axel
- Page 16 ligne : 54 : PEYRE épouse LESUR Christelle
- Page 14 ligne : 1 : MARGALL épouse DIAZ Christine

7-1- DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – Lieu dit Cantouret lot 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AX
NUMERO	27p
ADRESSE	Lieu-Dit Cantouret
SUPERFICIE TOTALE	1ha 54a 52ca

Il est situé en zone UCa du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

7 - 2 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 2 Impasse Julien LOUPIAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AL
NUMERO	32
ADRESSE	2 impasse Julien LOUPIAC
SUPERFICIE TOTALE	6 a 43 ca

Il est situé en zone UBa du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

7 - 3 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 13 Lotissement Beurivage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AL
NUMERO	63
ADRESSE	13 Lotissement Beurivage
SUPERFICIE TOTALE	12 a 61 ca

Il est situé en zone UCa du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

7 - 4 - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – Lieu dit Cantouret (lot 2)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien ci-dessous :

SECTION	AX
NUMERO	27p
ADRESSE	Lieu-Dit Cantouret
SUPERFICIE TOTALE	1ha 54a 52ca

Il est situé en zone UCa du Plan local d'urbanisme et donc soumis au droit de préemption urbain, institué par délibération du 09 novembre 2019. Monsieur le Maire demande alors au Conseil Municipal s'il souhaite le préempter. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : De ne pas appliquer son droit de préemption sur la propriété présentée ci-dessus, ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires

Article 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Dons pour l'Ukraine : l'opération se termine Dimanche 3 avril 2022 il y a eu des collectes par thématiques de produits : hygiène, denrées alimentaires, vêtements.

- RLP : la phase de diagnostic est achevée, la problématique se situe essentiellement sur la zone commerciale pour laquelle le règlement de 2002 (caduque) est appliqué actuellement. La phase suivante sera l'élaboration du règlement à partir des orientations choisies en conseil municipal ; une réunion publique et une enquête publique auront lieu au cours du second semestre 2022.

Point RH :

Les postes vacants sont actuellement encore à combler, Bao Nghien CAO est en stage DGS pour 3 mois renouvelables, 1 candidature pour le poste de DGS est à l'étude mais le candidat a reçu une contre-proposition de son employeur actuel, Sébastien LAFON est recruté au 01/04/2022 pour 12 mois dans le cadre d'un contrat aidé pour assurer l'accueil des demandes d'urbanisme et de l'agence postale de façon ponctuelle. Adrien RODRIGUEZ est recruté à compter du 11 avril 2022 pour assurer l'accueil à l'agence postale communale et l'accueil mairie.

- projet Bourg Centre : il s'agit d'un projet porté par le sicoval et la Région afin de développer des thématiques communes (circulation douce, transition énergétique et numérique, cohésion sociale etc...) La région aide les communes à trouver les financements nécessaires pour développer ses actions.

- le pont en fer : le dépôt d'un dossier de financement a été effectué par le CD 31 le 15 mars.

Réunions :

- citoyen associé le 23/03 : 7 citoyens associés ont signé la charte.

Réunion de quartier : Castelviel le 23/03, la prochaine sera à la Bastide et correspondra au démarrage de la saison de la Croix'zette

L'élection présidentielle prévue le 10/04 et le 24/04

Commissions :

Finances : lundi 04 /04 à 19h

CM : mardi 05/04 à 20h

CCAS : lundi 11/04 à 18h30

Urbanisme : lundi 11/04 à 19h,

Conseil communautaire : lundi 04/04 15h

Fin du conseil municipal à 22h42 .

Secrétaire de Séance
Célyne LERIVEREND

Le Maire
Jean-Daniel MARTY

